

Contrats portant sur l'octroi d'aides financières (CAF) en vertu de l'art. 101^{bis} LAVS

Nom de l'organisation	Subvention annuelle (plafond financier)	Durée du contrat de subvention	Prestations subventionnées (art. 101 ^{bis} , al. 1, let. a à d, LAVS)	Objectif général de tous les contrats de subvention : soutien à la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral en matière de politique de la vieillesse ¹ Autres objectifs du contrat:
Pro Senectute Suisse, Zurich www.pro-senectute.ch	54 mio ²	2022-2025	Coordination et développement ; consultation sociale, travail social communautaire, aide à domicile ³ , cours pour les personnes vulnérables	Promouvoir l'autonomie et l'indépendance des personnes âgées, en particulier des personnes vulnérables, afin qu'elles puissent vivre le plus longtemps possible à domicile.
Croix-Rouge suisse, Berne www.redcross.ch	12,8 mio ⁴	2022-2025	Coordination et développement; service de visite et d'accompagnement, alarme Croix-Rouge et service de transports ³ , formation d'auxiliaire de santé CRS	Promouvoir l'autonomie, la capacité d'agir, l'intégration des personnes âgées et leur participation à la vie sociale.
Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, Berne www.spitex.ch	1,54 mio ⁵	2023-2026	Coordination et développement ; cours de base pour aides à domicile	Promouvoir l'aide et les soins professionnels à domicile pour favoriser le maintien à domicile.
Alzheimer Suisse, Bern alz.ch	0,9 mio ⁶	2024-2027	Coordination et développement ; conseil (téléphone Alzheimer), vacances Alzheimer, groupes d'entraide pour personnes atteintes de démence, groupes pour les proches et cafés Alzheimer	Favoriser l'intégration des personnes touchées par la démence dans leur environnement social.
ARTISET, association de branche CURAVIVA, Berne www.curaviva.ch	0,86 mio	2023-2026	Coordination et développement	Promouvoir le développement de modèles et de projets innovants, afin que les personnes âgées qui ont besoin d'assistance puissent être aussi autonomes et indépendantes que possible.
Association suisse de la maladie de Parkinson, Zürich www.parkinson.ch	0,6 mio ⁷	2025-2028	Coordination et développement ; conseil, séminaires avec un caractère de conseil, groupes d'entraide	Promouvoir une vie active et autonome des personnes atteintes de la maladie de Parkinson.
Conseil suisse des aînés CSA, Bern www.ssr-csa.ch	0,3 mio	2023-2026	Coordination et développement	Représenter et défendre les intérêts des personnes âgées, en particulier les personnes vulnérables, afin que leurs besoins en matière d'autonomie, indépendance et dignité soient pris en compte dans les processus de décisions politiques ainsi que par les fournisseurs de prestations.
GERONTOLOGIE CH, Berne www.gerontologie.ch	0,3 mio	2024-2027	Coordination et développement	En tant que plateforme interdisciplinaire des spécialistes du domaine de la vieillesse, mettre en relation les expert-e-s et les institutions afin de favoriser l'échange de connaissances et de développer une prise en charge coordonnée des personnes âgées, dans le but de renforcer leur autonomie et indépendance.
Centre de compétence national Vieillesse sans Violence vieillesse sans violence.ch	0,16 mio	2025-2028	Coordination et développement	Prévenir et lutter contre la violence/maltraitance des personnes âgées par des mesures d'information, de sensibilisation ainsi que la mise en réseau des différents acteurs.

Dernière modification : 01.2025

¹ Stratégie en matière de politique de la vieillesse. Rapport du Conseil fédéral du 29 août 2007 donnant suite au postulat Leutenegger Oberholzer du 3 octobre 2003 (03.3541).

² Sur ce total, un montant maximal de CHF 45.3 millions par an est réparti entre les sections cantonales de Pro Senectute.

³ Ces prestations sont subventionnées à condition d'être fournies par des bénévoles.

⁴ Sur ce total, un montant maximal de CHF 11,6 millions par an est réparti entre les associations cantonales Croix-Rouge.

⁵ Sur ce total, un montant maximal de CHF 260 000 par an sert à soutenir la formation de personnel auxiliaire (cours de base pour aides à domicile).

⁶ Sur ce total, un montant maximal de CHF 346 000 par an est réparti entre les sections cantonales de l'Association Alzheimer Suisse.

⁷ Sur ce total, un montant maximal de CHF 147 000 par an est prévu pour des activités locales (groupes d'entraide) de Parkinson.

(L'association n'a pas de sections cantonales indépendantes.)